

Tout Personnel

Mai 2012 - N° 88

CTC du 3 mai 2012

1. **Le projet de règlement intérieur** est approuvé.

2. **Les procès-verbaux des CTC** du 26 janvier et du 7 mars 2012 sont approuvés.

3. **Point sur la mise en œuvre du contrat 2012-2016.**

Le Directeur Général ne nous apprend rien de nouveau sur le sujet. Alors qu'il prétend attendre les conclusions de l'audit avant de mettre en place les schémas stratégiques des DT, nous savons que les grandes manœuvres ont commencé en région (gel de précaution des postes et des recrutements, embauche de contractuels...).

Sur l'emploi, le protocole d'accord est littéralement bafoué par la Direction. Le SNUPFEN dénonce l'embauche de contractuels de droit privé tant au Siège (sur des postes de fonctionnaires pour lesquels on n'aurait pas trouvé de fonctionnaires compétents – en interne ou en détachement -) que dans les territoires (entre autres pour les grands comptes et le bois façonné).

Le SNU lui rappelle une des revendications principales de l'accord, à savoir l'intégration des personnels C administratifs dans le corps des SA. On déplore l'absence de volonté de la DG de faire avancer ce dossier pourtant prévu dans le protocole.

4. **Présentation des résultats l'audit socio-organisationnel.**

Les organisations syndicales ont pris connaissance des premiers résultats de l'audit socio-organisationnel, présentés en séance, par un consultant de Capital Santé. La méthodologie s'appuie sur l'expression des salariés, recueillie en deux temps : lors du questionnaire, puis lors d'entretiens individuels et collectifs. A noter que la méthode permet une bonne représentativité du terrain. L'échantillon est considéré comme représentatif étant donné le bon taux de réponse (52,7%).

L'audit a pris en compte 3 thématiques : l'organisation du travail (ex. : avis sur le management par objectifs...), une thématique sociale (satisfaction et motivation au travail) et l'aspect psychologique (état de santé du personnel).

Le constat est alarmant et inquiétant sur beaucoup de points. Cette première phase de restitution ne nous n'a pas surpris car cet audit confirme ce que le SNUPFEN ne cesse de dénoncer à la direction depuis l'enquête climat social de 2005. La situation ne fait que se détériorer...

A savoir :

- Une démotivation très marquée du personnel (1 personne sur 3 est démotivée) ;
- Une confiance perdue en la direction. Il ne reste que 16% du personnel à croire encore au discours de la DG ;
- 28,5% des personnels sont en stress élevé et 8,4% des employés sont dépressifs ;
- Les ¾ du personnel sont défavorables au management par objectifs.

Seul point positif de cette enquête : la satisfaction au travail et la fierté de travailler à l'ONF. Or ce ressenti globalement positif ne doit pas masquer le mal-être réel des gens.

A présent le DG ne peut plus dire qu'il ne savait pas. C'est pourquoi le SNUPFEN réclame immédiatement des mesures concrètes et fortes de la part de la direction. En effet même si le DG a pris en 2011 quelques mesures sociales palliatives (telles que le recrutement d'assistances sociales, la mise en place d'un numéro vert...), le SNUPFEN attend maintenant une réponse politique majeure (sur les réponses sociales indispensables, l'organisationnel, le management...).

Fin mai, le comité de pilotage aura pris connaissance des résultats et du rapport définitif. Ceux-ci seront ensuite présentés très largement à toutes les instances CCHS – CTC et CCE avant l'été.

Pour le moment, le DG s'engage uniquement à communiquer largement sur les résultats de l'audit, auprès des personnels, mais aussi auprès des communes forestières et des tutelles (présentation au Conseil d'Administration du 14 juin 2012).

5. Présentation du dispositif de la Prime de Fonction et de Résultats.

Le décret 2008-1533 du 22 décembre 2008 instaure une prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour l'ensemble des services de la fonction publique.

La PFR remplace l'ensemble des régimes indemnitaires (et la NBI) par une prime unique.

Ne seront concernés en 2012 que les Attachés, les IPEF et peut être les SA. L'ONF prévoit de l'étendre à tous les corps d'ici à 2014.

Elle sera composée de deux parts :

- une part liée aux fonctions exercées modulable de 1 à 6 (PGSE)
- une part liée aux résultats individuels modulable de 0 à 6 (dans l'esprit de l'actuelle PSR...).

Bien que les montants de référence soient fixés par arrêté ministériel, l'Office s'engage pour que les personnels ne soient pas lésés lors de la mise en place de cette PFR !!!

Selon nous, ce nouveau dispositif ne fera qu'accentuer les écarts de salaire injustifiés. A l'instar du classement de poste, elle individualise et favorise les tensions entre les personnels, source du malaise actuel. Pour le SNU, la reconnaissance des compétences et des qualifications doit passer par une revalorisation du point d'indice plutôt que par une modulation de prime.

6. Information sur la mise en œuvre du dispositif de déprécarisation à l'ONF.

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 permet aux contractuels, en CDI de droit public, en poste avant le 31 mars 2011 d'accéder au corps de fonctionnaire de l'Etat.

350 personnels sont potentiellement concernés à l'ONF. L'accès se fera par concours ou examen professionnel. Les seuls corps ouverts sont ceux qui bénéficient d'un recrutement externe. Le corps d'accueil sera déterminé par les missions exercées et la titularisation se fera dans le premier grade du corps. L'administration propose que les lauréats soient nommés sur place par nécessité de service. Le recrutement aura lieu jusqu'en 2016 mais le nombre de postes offerts chaque année sera limité par les contraintes budgétaires. Nous demandons que l'ensemble des personnels concernés soient informés précisément de ces modalités et également des avantages et inconvénients liés à cette titularisation.

A l'occasion d'un débat sur l'opportunité d'embaucher en contrat de droit public ou privé, nous découvrons, effaré, la nouvelle politique d'embauche de notre DRH : la volonté d'avoir à l'ONF autant de salariés de droit privé que de fonctionnaires !!! Et oui, Monsieur Fichet pense qu'il n'y a que dans le privé que l'on trouve des gens compétents ! Le SNU lui rappelle fermement que l'ONF est un établissement public qui doit embaucher des fonctionnaires avant tout !

7. **Projet de note de service sur les missions des Unités Territoriales.**

Les murs de la salle du conseil d'administration résonnent encore des cris de notre colère passée, et tout le monde se souvient avec émotion de cet après-midi-là où, Drège et son acolyte Boulengier avaient enterré le triage (notre triage !) dans une note de service traitant des UT composées dorénavant de «secteurs forestiers » (sic).

Le point 5 du protocole du 6 mai 2011 signé entre les OS et Viné prévoyait la révision de la note de service 09-G-1575 sur les missions des UT. Après quelques corrections de forme (bien essayé, M. le DTCB...), la nouvelle mouture de la note qui traite des missions des RUT et des AP sur leur triage est approuvée. Le SNU demande une diffusion la plus large possible : elle sera présentée à toute la ligne managériale.

8. **Points divers**

a - Approbation du règlement intérieur de la CCP

Le SNUPFEN qui a attaqué l'ONF au tribunal administratif sur la composition de la Commission Consultative Paritaire des personnels titulaires de droit public (CCP) ne prend pas part au vote. Le Règlement est adopté de manière provisoire dans l'attente de la décision du tribunal.

b - Journée de carence

Les OS demandent que le non versement de la rémunération du 1er jour de congé maladie pour les fonctionnaires depuis le 1er janvier 2012 (voulu par N. SARKOZY) soit pris en charge par l'ONF, à l'instar de nos collègues contractuels de droit privé. La DG nous donnera sa réponse.

c - Résultats de la mission de M. Gougis, chargé des simplifications des procédures

Apparemment, cet homme aurait des propositions à faire (environ 80) : résultats lors d'un prochain CTC...

d - Organisation du Campus



Lors d'un dernier CTC une organisation du Campus avait été proposée. Il semblerait que c'est tout autre chose qui est mis en place aujourd'hui. Le SNU souligne que l'organisation du Campus relève du niveau national et concerne le CTC. Si modifications il doit y avoir elles doivent être présentées aux instances.

Le SNU rappelle qu'il souhaite également être informé et associé à la réflexion sur la politique de formation qui mérite d'être revue.

e - Note de service 12 - G - 1768

Cette note de service concerne les commissions de réforme. Elle abroge partiellement certains paragraphes d'autres notes sur le sujet mais sans préciser clairement lesquels, laissant ce travail à chaque service. Le directeur général accepte que cette note soit reprise. Comme mesure de simplification, il y a mieux.....

Nous avons demandé que cette note soit diffusée à tous les personnels.

